

# L'eau, ressource de l'avenir

MOHAMMED SERGHINI\*

## 1. Introduction

L'eau est à l'origine de la vie sur terre et sans elle, notre planète serait sans âme. Utilisée dans l'alimentation et l'hygiène, dans l'agriculture, dans l'industrie et pour produire de l'énergie, l'eau joue un rôle fondamental dans le développement économique et social des nations. Certes, elle est essentielle à toute vie, mais polluée, l'eau peut avoir des effets désastreux sur l'environnement et les êtres humains. En effet, "chaque année, les maladies hydriques (choléra, typhoïde, amibiase, hépatites infectieuses) causent la mort de trois millions de personnes et plus d'un milliard d'indispositions passagères par an"<sup>(1)</sup>.

Bien que l'eau représente la ressource naturelle la plus abondante, l'eau douce ne constitue que 3% des ressources en eau de notre planète, dont la grande part est congelée dans les glaciers et les calottes polaires. Les ressources en eau renouvelables sont inégalement réparties à l'échelle mondiale : plus de 70% se trouvent en

## Résumé

Intensifier la production agricole, pour répondre aux besoins d'une population qui double, en moyenne, tous les 30 ans, réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière énergétique et approvisionner en eau potable les villes sont les principaux objectifs d'une politique hydraulique dynamique.

Actuellement, le Maroc dispose d'un ensemble de barrages d'une capacité de stockage de plus de 15 milliards de m<sup>3</sup>. Grâce à cette infrastructure hydraulique, il a pu minimiser les méfaits de la sécheresse. Cependant, sous l'effet de l'envasement, le pays perd, annuellement, 1% de la capacité de ses barrages ; avec la croissance démographique, l'urbanisation et le développement industriel et touristique, la pollution risque de devenir une menace pour les ressources hydriques.

L'expérience marocaine montre que la gestion de l'offre, qui consiste à répondre à la demande par la construction des barrages, la réalisation des transferts intra-bassins et une utilisation de plus en plus intense des ressources souterraines, a ses limites. Pour réduire l'ampleur du déséquilibre prévisionnel entre l'offre et la demande, le Maroc a besoin d'une gestion intégrée de ses ressources en eau. Il doit mettre l'accent sur la gestion de la demande, notamment par une réduction des pertes dans le transport et la distribution, une amélioration de l'efficacité de l'utilisation au niveau des usagers et leur sensibilisation à la rareté des ressources.

## Abstract

*Intensifying the agricultural production to meet the needs of a population that doubles, on average, every 30 years, reducing the dependence on external sources of energy and supplying drinking water to towns are the major goals of a dynamic water policy. At present, Morocco avails of several dams whose storage capacity exceeds 15 billion m<sup>3</sup>. This hydraulic infrastructure has made it possible to minimise drought effects. However, every year, silting causes this country to lose 1% of the capacity of its dams; moreover, the population growth along with urbanisation, industrial and tourist development may become a threat to water resources.*

*The Moroccan experience demonstrates that the supply management, which involves meeting the demand by building dams, implementing conveyance networks within catchment areas and better exploiting underground water resources, has its limitations.*

*In order to redress the predictive imbalance between supply and demand, an integrated management of water resources should be envisaged in Morocco. The demand should be soundly managed, in particular by reducing water losses during conveyance and distribution, enhancing use efficiency at the user level and raising users' awareness of water resources scarcity.*

*les procédés acceptés couramment en ce qui concerne les diverses phases de la culture, l'attention a été focalisée sur les facteurs qualitatifs et quantitatifs non contrôlables, influençant les coûts de production et le rendement généré : les conditions climatiques (grêle et gel), le bail du terrain, le coût de la main d'œuvre, le capital fixe, l'intérêt du capital fixe, le capital variable et l'intérêt du capital variable. La valeur des résultats pour la décennie 1990-2000 est intéressante et indicative de l'analyse micro-économique.*

Amérique et en Asie. Neuf pays (Brésil, Russie, Chine, Canada, Indonésie, USA, Inde, Colombie et Zaïre) collectent à eux seuls les 2/3 des ressources en eau mondiale. Dans dix pays, l'eau disponible par habitant dépasse les 10000 m<sup>3</sup> par an et les quantités les plus faibles par habitant se trouvent dans les pays arides ou insulaires (12 pays dont 8 pays arabes).

Les besoins en eau augmentent de plus de 2 fois plus vite que la taille de la population. Or, de 1998 à 2050, la population mondiale passera de 4,5 à 10 milliards d'individus et par conséquent, la pression sur les ressources hydriques sera de plus en plus forte. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, l'eau sera la ressource clé de notre planète. Elle est devenue un enjeu de conflits socio-économiques et politiques (conflit potentiel entre la Turquie et l'Irak, la question de l'eau dans les négociations Israélo-Arabes).

Selon la Banque Mondiale, certaines régions du globe, notamment l'Afrique du Nord et le Moyen Orient sont menacées d'une pénurie d'eau. L'accroissement démographique, l'urbanisation et le développement socio-économique entraîneront une diminution qualitative des ressources en eau disponibles, une augmentation des coûts de mobilisation du fait de l'appel à des ressources non renouvelables et une concurrence de plus en plus vive entre l'agricul-

\* Enseignant chercheur au Département d'Economie Rurale de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

<sup>(1)</sup> Gershon, F., et Le Moigne, G., "Une Gestion Equilibrée des Ressources en Eau" Finances et développement, juin 1994, pp.24-27.

ture qui consomme environ 70% des ressources en eau mobilisées et les autres usages (eau à usage domestique et industriel, hydroélectricité, environnement).

Avant de passer en revue la situation du secteur de l'eau au Maroc, rappelons les principaux mécanismes d'allocation de cette ressource fragile et de plus en plus coûteuse pour la collectivité.

## 2. L'allocation des ressources en eau

La vente au coût marginal, l'allocation publique et les marchés de l'eau sont les principaux mécanismes d'allocation de cette ressource naturelle.

Sur le plan théorique, l'économie du bien-être recommande la vente au coût marginal, même pour les secteurs monopolistiques, puisque les considérations de Pareto conduisent à substituer à la maximisation du profit, le principe d'intérêt général (maximisation du bien-être collectif). Mais en plus de la faiblesse du modèle théorique, qui est le postulat selon lequel les conditions d'optimalité sont respectées dans le reste de l'économie, la tarification au coût marginal, en présence des rendements à l'échelle croissants (coût marginal inférieur au coût moyen), pose un problème d'équité, puisque le déficit qui en résulte et qui est pris en charge par l'ensemble des contribuables, devient un bien public à la disposition uniquement des usagers du service en question.

Les économies d'échelle qui favorisent la création de monopoles naturels, l'interdépendance en matière d'usage et le caractère capitalistique des investissements dans le secteur de l'eau, qui sont le plus souvent à services multiples (irrigation, hydroélectricité, eau potable, loisirs, contrôle des inondations, environnement) rendent difficile la tarification et l'allocation de cette ressource. Ceci justifie la régulation qui permet d'éviter les prix élevés et l'intervention des pouvoirs publics pour mettre en place un ensemble de règles et pour les faire respecter par les différents intervenants. D'autres objectifs sont avancés pour soutenir l'implication des pouvoirs publics dans la gestion des ressources hydriques, notamment le développement régional, sectoriel et la sécurité en matière d'approvisionnement en eau potable des populations.

L'allocation publique des ressources en eau est un mécanisme souvent sans relation ni avec les coûts ni avec les valeurs en ce qui concerne les usagers. Basée la plupart du temps sur des considérations historiques (droits reconnus et acquis) ou politiques, l'allocation publique a pour avantage possible la protection de l'environnement et l'approvisionnement en eau potable des populations à faibles revenus. Cependant, ce mécanisme n'est soutenable que par le biais des subventions publiques et entraîne souvent des surinvestissements et une inefficacité en termes de valorisation des ressources en eau.

Le marché, en tant que mécanisme d'allocation des ressources hydriques, est basé sur l'échange des droits d'usages. Il peut donner lieu à une allocation optimale des ressources en eau. Mais, étant donné les particularités du "bien" eau, l'intervention des pouvoirs publics est indispensable pour créer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des marchés de l'eau, en particulier pour :

- Définir clairement des droits d'eau en termes mesurables et compréhensibles et leur répartition d'une façon équitable ;
- Adopter une réglementation afin d'éviter la spéculation et les situations de monopole et mettre en place une administration capable de garantir les droits des participants ;
- Investir dans l'infrastructure de base (bassins de stockage, réseau de transport, etc.) en vue de faciliter les transferts des droits d'eau entre vendeurs et acheteurs.

Plusieurs pays se sont engagés ou envisagent de s'engager sur la voie d'une allocation fondée sur des mécanismes de marché. Dans certaines régions, la rareté des ressources hydriques a donné naissance à des banques spécialisées dans l'achat et la vente d'eau ; c'est l'exemple de la Drought Water Bank (DWB). En effet, après cinq années de sécheresse, il y a eu la création de la DWB dont l'objectif est de permettre le transfert de l'eau de l'agriculture dans le Nord de la Californie vers les secteurs urbains, municipaux et agricoles du Sud<sup>(2)</sup>.

Le marché, comme mécanisme d'allocation des ressources en eau, offre des opportunités de gains pour les ayants droit, améliore l'offre en augmentant les disponibilités, favorise la valorisation du facteur eau, réduit la pression sur les ressources hydriques, retarde le moment où l'on est amené à investir dans de nouvelles sources d'approvisionnement et allège les coûts que devrait supporter la collectivité pour répondre à une demande sans cesse croissante. Cependant, en plus des difficultés pour définir les droits d'eau dans le cas où les flux seraient aléatoires, la mise en place des règles du jeu - y compris l'internalisation des externalités - et leur administration se traduit par des coûts et nécessite des sources de financement.

Chaque mécanisme d'allocation des ressources en eau a des avantages et des inconvénients. Mais, il est reconnu que les mécanismes d'allocation qui sont considérés comme efficaces sont souvent difficiles à mettre en place et nécessitent des institutions de suivi et de contrôle coûteuses pour la collectivité.

Dans la plupart des pays, notamment les pays en développement, le secteur de l'eau est caractérisé par l'inefficacité en matière d'allocation entre les usages alternatifs. En effet, plus de 80% des ressources sont utilisées par le sec-

(2) Pour plus de détails, voir Le Moigne, Dinat et Giltner (1995), "Principals and Examples for the Allocation of Scarce Water Resources Among Economic Sectors", CIHEAM, mimeo, pp.21.

teur agricole dont l'efficacité dépasse rarement 30%. Les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable peuvent parfois atteindre 50%. L'allocation et la tarification des ressources en eau se font, dans la plupart des cas, en fonction de considérations politiques et sociales, mais rarement sur une base économique. Ainsi, presque partout, le prix de l'eau est inférieur à sa valeur économique.

Dans beaucoup de pays, il est politiquement plus rentable d'accroître l'offre que de relever les prix, on s'est donc beaucoup moins préoccupé de la gestion des prix et de la demande. Les paysans des pays industrialisés comme ceux des pays en développement paient souvent fort peu l'eau d'irrigation fournie par les services publics et ils ne sont guère incités à l'économiser ou à renoncer aux cultures gourmandes en eau. Une étude récente sur les projets d'adduction d'eau en milieu urbain financés par la Banque Mondiale montre que le prix de l'eau ne couvrirait qu'environ 35% des coûts environ (Greffon, F. et Le Moigne, G., "Une Gestion Equilibrée des Ressources en Eau," Finances et développement, juin 1994, pp.24-27).

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 a mis l'accent sur le caractère économique et social de cette ressource naturelle. Les participants ont aussi souligné la nécessité de baser les décisions d'allocation des ressources sur la régulation de la demande, sur les mécanismes de prix et les mesures réglementaires.

Soutenue par la Banque Mondiale, qui est le principal bailleur de fonds pour les projets liés à l'eau, la nouvelle stratégie en matière de gestion des ressources hydriques poursuit les principaux objectifs suivants :

- Une gestion intégrée des ressources en eau qui prend pour base spatiale le bassin hydrographique ;
- La promotion de l'efficacité par le biais d'un prix qui devrait refléter le coût d'option de l'eau ;
- L'adoption d'une réglementation appropriée pour la protection quantitative et qualitative des ressources hydriques ;
- La décentralisation de la gestion des ressources en eau et l'implication des usagers par l'intermédiaire de leurs associations.

### 3. Le secteur de l'eau au Maroc

Les principaux objectifs d'une politique hydraulique dynamique sont d'intensifier la production agricole, afin de répondre aux besoins d'une population qui double, en moyenne tous les 30 ans, réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière énergétique et d'approvisionner en eau potable les populations. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'au prix d'un effort financier et technique important et qui sera engagé, en particulier, dans la construc-

tion des réservoirs de retenue et d'équipements des périmètres irrigués. Actuellement, le Maroc dispose de 89 grands barrages, d'une capacité totale des retenues qui est de l'ordre de 14,3 milliards de m<sup>3</sup> et qui fournissent en moyenne près de 9,27 milliards de m<sup>3</sup>.

Cette mobilisation de 68% du potentiel hydrique, estimé à 21 milliards de m<sup>3</sup>, permet l'irrigation de 911 000 hectares, sur un potentiel de 1,35 millions d'hectares ; la production hydroélectrique de 2000 GWH par an, ce qui représente 18% de la production nationale, et l'approvisionnement en eau potable de près de 100% de la population urbaine (branchements individuels et bornes fontaines) et de 30% des ruraux<sup>(3)</sup>.

Sur le plan institutionnel, les pouvoirs publics jouent un rôle fondamental dans la gestion des ressources en eau depuis 1914, date à laquelle la première législation consacrée à l'eau a été introduite. Ainsi, en plus des organismes de production et de distribution - office national de l'eau potable et régions - six départements ministériels sont impliqués dans la gestion des ressources hydriques. Les duplications et les chevauchements des pouvoirs et des actions sont les conséquences de cette organisation institutionnelle.

Certes, le Maroc a mis en place les moyens nécessaires pour la coordination et la concertation dans le domaine de l'eau, grâce à l'institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat, des Agences de Bassins et des Commissions Préfectorales ou Provinciales de l'eau, mais en l'absence d'un cadre unifié et d'un organe exécutif, la gestion sectorielle des ressources en eau est la règle.

Par le jeu de la domanialité publique et à l'exception des droits acquis conformément au droit musulman et aux règles coutumières, le droit moderne a fait de l'eau une propriété publique inaliénable et imprescriptible. Depuis 1995, le Maroc dispose d'une loi fondamentale en matière de gestion des ressources hydriques<sup>(4)</sup>. Cette loi a unifié et complété la législation existante ; elle a également renforcé le principe préleveur-payeur par celui du pollueur-payeur. Cependant, l'expérience a montré que l'adoption des lois est insuffisante en l'absence d'une volonté d'application stricte des textes législatifs et d'une administration impartiale, car comme le souligne la Banque Mondiale<sup>(5)</sup>, les pratiques coutumières et les interventions législatives successives traitant des problèmes sous-sectoriels spécifiques ont engendré un tissu réglementaire complexe qui n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des instruments permettant de résoudre les problèmes critiques de la gestion des ressources hydriques ; à savoir les problèmes de la qualité de l'eau, de la responsabilité en matière de gestion et du financement et de la surexploitation des eaux souterraines.

(3) Ministère de l'Agriculture de l'Équipement et de l'Environnement, 1997. *Impact des Investissements en Infrastructures sur le Développement*, Rabat

(4) Dahir du 16 août 1995, portant promulgation de la loi no 10-95 sur l'eau, B.O no 4325.

(5) Banque Mondiale : "Secteur de l'Eau au Maroc," juin 1995.

Pour répondre à une demande en eau sans cesse croissante et harmoniser les bilans hydrauliques entre les bassins, le Maroc entame la deuxième phase du développement de ses ressources hydriques. Ainsi, une cinquantaine de barrages et plusieurs ouvrages de transferts inter-bassins seront édifiés d'ici à l'an 2025. En 2020, le déficit prévisionnel dépassera les 800 millions de m<sup>3</sup>. Certes, le bilan offre-demande reste conditionné par les hypothèses sous-jacentes et par la capacité de financement du pays pour réaliser l'infrastructure hydraulique programmée, mais une chose est certaine, c'est qu'au-delà de cet horizon, le Maroc doit développer les ressources non conventionnelles et réallouer ses ressources hydriques de l'agriculture vers d'autres usages (résidentiel, industriel).

Grâce à sa politique des barrages, le Maroc a réalisé des progrès considérables dans le domaine de l'irrigation, de l'approvisionnement en eau potable et de la production de l'énergie hydroélectrique. Cependant, l'effort en matière de mobilisation des ressources en eau doit être complété par :

- Le reboisement des bassins versants et la lutte contre l'érosion des sols, afin de réduire l'ampleur de l'envasement qui se traduit par une perte annuelle de 1% de la capacité des barrages. Au-delà de l'an 2030, le maintien de la capacité de stockage exigera la construction d'un barrage de 150 millions de m<sup>3</sup> chaque année pour compenser l'effet de l'envasement ;

- La protection de l'environnement en général et celle des ressources hydriques, en particulier, milite en faveur d'un programme d'envergure en matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, la question de l'eau se pose également sous une dimension qualitative. En effet, il ne suffit pas d'avoir de l'eau, encore faut-il que celle-ci réponde à un certain nombre de normes dans le but de préserver l'environnement et la santé humaine et animale. Dans ce cadre, la loi sur l'eau, qui peut être considérée comme un tournant dans la politique hydrique du pays, doit être d'une part, scrupuleusement appliquée et d'autre part, renforcée par une loi sur l'environnement et une révision des codes des investissements dans les secteurs utilisateurs des ressources en eau (agriculture, industries et mines) ;

- L'amélioration du potentiel hydrique par l'identification de nouvelles ressources notamment souterraines, le développement des techniques de recharge des nappes, de dessalement et d'irrigation. La réhabilitation et l'amélioration de l'infrastructure hydraulique et l'efficacité du réseau de distribution de l'eau. En effet, l'efficacité globale du système d'irrigation est de 36 à 53% ; celle du système d'approvisionnement en eau potable est estimée à 70% ou en d'autres termes, la différence entre le volume livré aux réseaux de distribution et le volume facturé aux usagers est de 30% ;

- Le développement de l'approvisionnement des populations rurales en eau potable par la mise en place d'un cadre institutionnel et financier approprié qui permettra de so-

lutionner ce problème épineux. En effet, plus de 80% des ruraux utilisent des sources d'approvisionnement dites traditionnelles : puits, citernes, oueds, réseaux d'irrigation et lacs collinaires.

Pour des raisons sociales et politiques, le Maroc, comme plusieurs pays de par le monde, a relativement négligé la gestion de la demande. Or, la gestion de l'offre, qui consiste à répondre à la demande, a atteint ses limites dans un contexte où les coûts de mobilisation sont sans cesse croissants (pour certains barrages dont la construction est programmée entre 1996 et 2025, le coût marginal de l'eau dépassera 9 dirhams/m<sup>3</sup>).

Au total, le Maroc s'achemine vers un point de rupture dans l'équilibre besoins-ressources. Son potentiel hydrique, limité et aléatoire est menacé par la pollution domestique, industrielle et agricole. Avec 466 m<sup>3</sup>/habitant/an en l'an 2020, il franchira le seuil en dessous duquel il est impossible de parler de développement économique<sup>(6)</sup>.

Théoriquement, tout prélèvement doit faire l'objet du paiement d'une redevance. Cependant, l'application de ce principe général diffère selon qu'il s'agit de l'eau à usage domestique et industriel ou de l'eau d'irrigation, et selon que le prélèvement se fait à l'intérieur ou à l'extérieur des zones d'action des offices régionaux de mise en valeur agricole. Les modalités de tarification sont régies par le code des investissements agricoles pour l'eau d'irrigation, elles sont donc du ressort du législatif ; celles relatives à l'eau potable sont confiées à la commission centrale des prix qui est sous tutelle du Premier ministre et qui est donc du ressort de l'exécutif.

La tarification de l'eau à usage domestique et industriel a pour objectif la couverture des charges d'exploitation, le service de la dette et une part des programmes d'investissement et ce, tout en permettant l'accès à l'eau potable aux populations à faible revenu par la mise en place d'une tranche dite sociale (auto-ciblée). Le caractère progressif du système tarifaire cherche à réduire le gaspillage et à compenser le manque à gagner dû à la facturation de la première tranche et aux tarifs préférentiels accordés principalement aux usagers industriels, aux bornes fontaines et aux bains maures. Cependant, la tarification par tranche est problématique dans les quartiers pauvres où plusieurs familles habitent une seule maison dotée d'un seul compteur<sup>(7)</sup>. L'eau industrielle est facturée en une seule tranche, ce qui ne favorise pas l'usage rationnel dans un secteur qui génère une grande part de la pollution des ressources hydriques. La non prise en compte des dépenses relatives aux ouvrages de mobilisation et de transport, supportées intégralement par l'ensemble des contribuables, est une caractéristique du sys-

(6) Selon l'hydrologue suédois, Malin Falkermark, lorsque la quantité d'eau douce renouvelable disponible est en dessous de 1700 m<sup>3</sup> par personne, le pays éprouve des difficultés périodiques, en dessous de 1000 m<sup>3</sup> par personne, la rareté est chronique.

(7) D'après l'étude nationale de tarification de l'eau potable (1990), 25% des compteurs sont collectifs.

tème tarifaire de l'eau à usage domestique et industriel.

Pour faciliter l'accès à l'eau et développer l'irrigation dans l'agriculture, les investissements hydro-agricoles sont répartis entre l'État et les irriguants. Ces derniers doivent supporter, d'après le code des investissements agricoles, 40% du coût des aménagements hydro-agricoles (équipements externes et internes des exploitations agricoles). Cette participation des usagers se compose d'une participation directe (30% des investissements internes et externes) payée en dirhams/hectare et d'une redevance annuelle permanente pour l'usage de l'eau destinée à couvrir la totalité des dépenses annuelles d'exploitation et d'entretien du réseau externe et 10% des amortissements. Par ailleurs, les irriguants desservis par pompage à partir du canal à l'aide de stations de refoulement ou par aspersion à l'aide de stations de pompage paient une redevance supplémentaire dite taxe de pompage.

Le constat en matière de tarification de l'eau d'irrigation est qu'il y a une dichotomie entre les principes généraux fixés par le code des investissements agricoles et leur application par l'administration de tutelle. Cette déviance de la pratique tarifaire par rapport à ce qui a été arrêté par le législateur est la résultante de facteurs techniques (adduction de l'eau d'irrigation), économiques (cultures intégrées et d'exportation), juridiques (droits d'eau) et politiques.

La hausse des coûts et le caractère multi-service des offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) ont entraîné une déconnexion des tarifs des coûts de l'eau. La défaillance en matière de recouvrement et la non maîtrise des coûts ont affecté sérieusement la qualité du service (faible maintenance des réseaux, hors usage des systèmes de régularisation des débits et compteurs), malgré le concours financier du trésor qui subventionne non seulement les équipements, mais aussi les frais de fonctionnement.

Bloqués pendant plusieurs années, malgré la forte inflation qu'a connue le Maroc, les tarifs de l'eau d'irrigation ont enregistré une hausse moyenne annuelle de 9,7%, depuis 1980. Cependant, les tarifs actuels ne couvrent même pas 60% des coûts hors amortissement. À cette différence entre tarifs et coûts, qui s'explique, entre autres, par la politique de subventions des produits de base, dont une grande part est produite dans les périmètres irrigués, s'ajoutent la non-application des décrets qui fixent le prix de l'eau dans les périmètres sahariens (Tafilalt et Ouarzazat) et la tendance à l'uniformisation du prix de l'eau à l'échelle nationale, ce qui est illégal eu égard aux textes fondateurs.

Dans le domaine de l'allocation des coûts de mobilisation des ressources hydriques entre les différents usages (hydroélectricité, irrigation, eau à usage domestique et industriel, protection contre les inondations et l'environnement), il y a encore un long chemin à faire.

Sur les 80 barrages que compte le Maroc, 46 sont à services-multiples. Or, en matière d'allocation des coûts de l'in-

frastructure hydraulique, le code des investissements agricoles stipule que les irriguants doivent supporter 40% du coût moyen pondéré des équipements internes et externes des exploitations agricoles, y compris les ouvrages de retenue, déduction faite de la part imputable à la production de l'énergie électrique. Mais, en plus du fait qu'il ne mentionne pas l'eau à usage domestique et industriel, le code des investissements agricoles ne donne aucune précision sur la part de l'hydroélectricité. L'allocation des coûts retenue n'a aucun fondement théorique, elle est même inéquitable étant donné la structure du coût moyen pondéré (réseau des pistes, infrastructure de raccordement du réseau électrique).

#### 4. Conclusions

Pour minimiser l'impact du déficit chronique des ressources en eau sur son développement socio-économique, le Maroc a besoin d'une nouvelle stratégie en matière de gestion de cette ressource. Ainsi, tout en poursuivant la mobilisation de son potentiel hydrique sur une base économiquement acceptable, il doit prendre en compte et d'une façon simultanée les aspects quantitatif et qualitatif et mettre l'accent sur la gestion de la demande. Ayant pour objectifs la réduction de la consommation et l'amélioration de la qualité des ressources en eau, la gestion de la demande combine la réglementation, l'action sur les tarifs, en supposant que la consommation de l'eau soit sensible à cette variable, l'application des principes préleveur-payeur et pollueur-payeur, l'incitation fiscale, la détection et la réparation des fuites. La gestion de la demande est incontournable à un moment où l'eau se raréfie et les besoins des usagers sont de plus en plus incompatibles, notamment en ce qui concerne l'irrigation et l'eau à usage domestique et industriel.

Une vraie administration de l'eau, un renforcement de la loi sur l'eau et son application stricte, une tarification cohérente qui reflète la rareté des ressources hydriques et une répartition équitable des coûts de mobilisation et d'adduction doivent être les fondements de la nouvelle politique de l'eau pour ce millénaire.

#### Références

- Gershon, F., et Le Moigne, G., 1995. *Une Gestion Équilibrée des Ressources en Eau*. Finances et développement, pp.24-27.
- Le Moigne, Dinat et Giltner, 1995. *Principals and Exemples for the Allocation of Scarce Water Resources Among Economic Sectors*, CI-HEAM, mimeo, pp.21.
- Ministère de l'Agriculture de l'Équipement et de l'Environnement, 1997. *Impact des Investissements en Infrastructures sur le Développement*, Rabat
- Banque Mondiale. 1995. *Secteur de l'Eau au Maroc*. Washington